## RÈGLEMENT JEUX-CONCOURS PRYSMIAN 21 octobre au 03 novembre 2024

« Participez au jeu-concours Prysmian et tentez de remporter 1 chèque cadeau d'une valeur de 100€ »

## Article 1 : L'organisateur

Prysmian Câbles & Systèmes France, 23 Avenue Aristide Briand, BP 801, 89100 Paron Cedex, immatriculée au RCS de Sens sous le numéro B095750311, et enregistrée sous le Siret : 095750311, organise un jeu-concours du 21 octobre au 03 novembre 2024, intitulé :

« Participez au jeu-concours Prysmian et tentez de remporter 1 chèque cadeau d'une valeur de 100€ »

#### **Article 2 : Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et libertés. Une seule participation par personne est acceptée pendant toute la durée du concours. Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel du groupe Prysmian et de toutes ses entités, les membres de leur famille ainsi que les membres des sociétés concurrentes.

### Article 3 : Dates du jeu

Du 21 octobre au 03 novembre 2024

#### Article 4 : Modalités de participation

Pour participer au jeu « Participez au jeu-concours Prysmian et tentez de remporter 1 chèque cadeau d'une valeur de 100€ » il suffit de remplir le formulaire numérique du jeu. La participation au jeu implique une inscription gratuite et sans aucun engagement au Prysmian Club. Trois tirages au sort seront effectués pour désigner les trois gagnants des 3 chèques cadeaux mis en jeu, parmi les inscriptions au Prysmian Club via le formulaire en ligne.

## Article 5 : Définition des lots

Jeu « Participez au jeu-concours Prysmian et tentez de remporter 1 chèque cadeau d'une valeur de 100€ » Les gagnants des chèques cadeaux seront désignés le 04 novembre 2024. Chaque chèque cadeau correspond à une valeur de 100,00 € TTC.

# Article 6 : Modalités d'attribution « Participez au jeu-concours Prysmian et tentez de remporter 1 chèque cadeau d'une valeur de 100€ »

Le gagnant sera contacté par téléphone ou par email à l'issue du jeu. Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra sa qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

#### **Article 7 : Données nominatives et personnelles**

Les joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les organisateurs utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports. Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux organisateurs, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, les

informations collectées sont destinées exclusivement aux Organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

## Article 8 : Responsabilités et droits

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### Article 9 : Prolongation de la durée du jeu-concours

Le présent règlement est modifié afin de prolonger la durée du jeu-concours initialement prévue. Le jeu-concours se déroulera désormais jusqu'au 10 novembre inclu, permettant ainsi aux participants de tenter leur chance pendant une semaine supplémentaire. Les autres modalités et conditions de participation restent inchangées.

#### Article 10: Conditions d'exclusion

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent Règlement sans aucune réserve ni condition préalable du participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

## Article 11 : Disponibilité Règlement, modalités de remboursement

Le présent Règlement est disponible sur simple demande à l'adresse du jeu : Asteria Communication, 6, quai du Havre, 76000 Rouen. Les frais d'envoi de cette demande seront remboursés sur la base d'un timbre-poste au tarif lent en vigueur en France sur simple demande. Il ne sera adressé qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse). Le remboursement des sommes (timbre) se fera par virement bancaire ou chèque au choix de la société organisatrice, après fourniture de tous les renseignements nécessaires à l'opération.

## **Article 12: Juridictions compétentes**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents. Le participant reconnait avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.

V2, 04/11/2024